CSMLS SCSLM

Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

Prise de position

Soutien pour la réglementation : Technologistes de laboratoire médical (TLM)

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) appuie la réglementation des technologistes de laboratoire médical (TLM) dans tous les territoires juridiques au Canada. À titre d'élément principal de la sécurité des patients, la réglementation définit l'exercice de la science de laboratoire médical, établit les exigences et les qualifications nécessaires pour l'exercice de la profession de laboratoire médical et décrit les limites de pratique de la profession.

La SCSLM soutient l'embauche des TLM en milieu de travail médical pourvu que le TLM :

- possède la formation et/ou l'expérience pertinente;
- soit certifié auprès de la Société canadienne de science de laboratoire médical;
- exécute ses fonctions dans le cadre de sa pratique et/ou de son niveau de certification professionnelle;
- réponde aux exigences de l'autorisation d'exercer dans son territoire juridique;
- respecte le Code de conduite professionnelle de la SCSLM*;
- soit responsable de ses actes professionnels.

Ces responsabilités exigent implicitement le maintien des connaissances, des compétences et du jugement correspondant au niveau professionnel approprié. Il est obligatoire que les TLM réglementés satisfassent aux exigences de compétence identifiées et participent à la formation continue relativement à leurs compétences.

L'objectif de la réglementation professionnelle est de servir et de protéger le public. La réglementation assure que des technologistes de laboratoire médical compétents, qualifiés et enregistrés fournissent des services d'analyses de laboratoire éthiques et sécuritaires au Canada.

À noter : La SCSLM reconnaît la diversité des titres d'emploi des TLM au Canada et a choisi ce terme dans le cadre du profil national de compétences. La mention du titre de TLM comprend, sans s'y limiter : technologiste de laboratoire médical, technologiste enregistré.

**Certains organismes de réglementation peuvent avoir un Code qui l'emporte sur celui de la SCSLM.*

Date d'origine : mars 2013
Révisée : avril 2017